



litige après un paiement par internet

Par **karine avramidis**, le **01/08/2009** à **10:02**

Bonjour,

j'ai passé une nuit dans un hôtel Formule 1 à 500 km de chez moi et j'avais prépayé ma nuit sur internet avec ma carte bleue(débitée le lendemain du jour de ma transaction) arrivée sur les lieux pour prendre possession de ma chambre, le directeur m'informe que ma chambre n'a pas été payée. Il m'impose alors de la payer une nouvelle fois. J'ai sur moi la copie papier du mail de confirmation de ma transaction qui stipule que j'ai bien payé. Le directeur ne reconnaît pas ce document et je n'ai eu d'autre choix que de payer une nouvelle fois. A charge pour moi de fournir à ce monsieur une copie de mon relevé de compte prouvant la transaction afin qu'il me rembourse.

Alors, ma question est la suivante: La copie du mail que j'avais a-t-elle une quelconque valeur juridique ? Aurais-je pu refuser de payer une nouvelle fois ?

Je me suis sentie prise en otage et ne sachant que faire j'ai à nouveau sorti mon carnet de chèque...

Merci d'éclairer ma lanterne.

Très cordialement,

K. Avramidis